

## TITRE 1

<b>Politiques et pratiques de ressources humaines</b>	<b>9</b>
<b>1 Poursuivre les ambitions portées par la loi de transformation de la fonction publique</b>	<b>13</b>
1.1 Promouvoir un dialogue social plus stratégique	15
• Élaborer la nouvelle cartographie des instances et accompagner leur mise en place	15
• Préparer les élections professionnelles de 2022	16
• Renforcer la place de la négociation collective	17
• Mettre en œuvre le rapport social unique et la base de données sociales	18
1.2 Améliorer et élargir le recrutement au service de l'attractivité de la fonction publique	19
• Construire des stratégies de recrutement partagées et outiller les acteurs	19
• Développer une marque employeur de l'État	20
• Organiser le recrutement des agents contractuels pour garantir l'égal accès aux emplois publics de tous les candidats	20
• Élargir le vivier des emplois de direction de l'État	21
• Le contrat de projet	21
• Ouvrir de nouveaux droits aux agents contractuels	22
1.3 Renforcer l'ouverture de l'administration sur la société française et la diversité des profils	22
• La réforme de l'encadrement supérieur	22
• Déployer le « plan talents service public »	23
• Accompagner le « Plan Jeunes »	24
• Place de l'emploi public - fonctionnalités nouvelles et partenariats	25
• Développer les concours nationaux à affectation locale	26
1.4 Améliorer les parcours de carrière et encourager la mobilité des agents publics	27
• Les lignes directrices de gestion en matière de mobilité	27
• Mieux encadrer la durée d'affectation	27
• Déployer le projet VINCI	28
• Mobiliser les outils d'accompagnement au profit des projets d'évolution professionnelle	29
1.5 Renover le contrôle déontologique des agents publics	29
• Mettre en place le nouveau cadre	29
• Renforcer les mesures de suivi et les sanctions	30
• Mise en place d'un réseau de référents déontologues	30
• Prévenir la radicalisation	31
• Renforcer les valeurs républicaines	31
• Renforcer le rôle des référents en matière de laïcité	32
1.6 Offrir de nouvelles garanties aux agents publics en situation de handicap	32
• Proposer de nouvelles modalités de recrutement	32
• Expérimenter de nouvelles voies de promotion	33
• Garantir la portabilité des équipements du poste de travail	34

1.7	Rendre effective l'égalité des chances et garantir l'égalité professionnelle	34
	• Déployer les plans d'actions en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes	34
	• Animer un réseau de référents égalité	36
	• Faire le bilan de la mise en œuvre des dispositifs interministériels de nominations équilibrées dans l'encadrement supérieur de la fonction publique	37
	• Mesurer et identifier les inégalités de rémunération entre les femmes et les hommes	38
	• Faire le bilan des projets accompagnés dans le cadre du Fonds pour l'égalité professionnelle (FEP)	39
	• Encourager le signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique	39
1.8	Soutenir le pouvoir d'achat des agents publics	40
	• Poursuivre l'application du protocole sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations	40
	• Les perspectives salariales	41
1.9	Renforcer les leviers managériaux	42
	• Accompagner les évolutions professionnelles	42
	• Évolution du cadre en matière disciplinaire	43
<b>2</b>	<b>Organisations du travail, santé au travail et action sociale</b>	<b>45</b>
2.1	Adapter la gestion des ressources humaines à la crise sanitaire	47
	• Adapter le cadre du télétravail	47
	• Réorganiser les concours pour assurer la continuité du recrutement	47
2.2	Favoriser la prévention pour la santé et la sécurité au travail	49
	• Construire le premier plan santé au travail	49
	• Promouvoir le FIACT (Fonds interministeriel pour l'amélioration des conditions de travail)	49
2.3	Être mieux préparé collectivement en cas de nouvelle crise	50
2.4	Développer l'action sociale interministérielle	51
2.5	Rénover le télétravail dans la fonction publique	52
2.6	Soutenir les agents publics en difficulté de santé et faciliter la conciliation des vies familiale et professionnelle	52
2.7	Favoriser la couverture sociale complémentaire des agents publics	53
	• Renforcer le financement de la protection sociale complémentaire par les employeurs publics	53
	• Augmenter le capital-décès	54
<b>3</b>	<b>Adapter la fonction ressources humaines aux transformations de l'action publique</b>	<b>55</b>
3.1	Mieux accompagner les transformations de services	57
	• Appuyer la mise en œuvre des réformes et déployer les nouveaux outils d'accompagnement	57
	• La rupture conventionnelle dans la fonction publique	58
	• Encadrer les transferts d'activité	59

• Clarifier le régime particulier d'assurance chômage applicable à certains agents publics et salariés du secteur public	59
3.2 Adapter les politiques de ressources humaines aux enjeux des territoires	60
• Appuyer la convergence en matière de ressources humaines	60
• Les PFRH au service des transformations	60
• Accélérer la déconcentration des ressources humaines	61
3.3 Encourager l'innovation en matière de ressources humaines	63
• Soutenir l'innovation au plus près des territoires	63
• Partager l'innovation RH	63
3.4 Mutualiser les actions en faveur de la formation professionnelle tout au long de la vie	64
• Renouveler le schéma directeur de la formation professionnelle pour la période 2021-2023 et renforcer la coordination des politiques de formation	64
• Développer une plateforme interministérielle de formation en ligne pour l'ensemble des agents de l'État et encourager l'évolution des pratiques et usages de formation	64
• Structurer l'offre de formation interministérielle dans les domaines de compétences transverses via la mutualisation des achats de formation	65
3.5 Faire avancer la transformation numérique dans la gestion des ressources humaines pour améliorer la sécurité, la qualité et la productivité du service RH	66
• Poursuivre la mise en œuvre de la feuille de route des SIRH	66
• La déclaration sociale nominative	67
• Déployer la « base concours »	67
3.6 Promouvoir le modèle français de fonction publique	68
• Accompagner et renforcer la mobilité des agents de la fonction publique de l'État en Europe	68
• Développer les partenariats européens et internationaux	69
• Préparer la présidence française de l'Union européenne	70

## TITRE 2

Faits et chiffres	71
-------------------	----

## VUES D'ENSEMBLE

73

<b>1</b> L'emploi public	75
1.1 Évolution des effectifs de la fonction publique en 2019	77
1.2 Caractéristiques des postes et des employeurs de la fonction publique en 2019	87
1.3 Caractéristiques des agents de la fonction publique en 2019	95

<b>2</b>	<b>Les flux de personnels dans la fonction publique</b>	<b>99</b>
2.1	Personnels entrant et sortant de la fonction publique en 2019	101
2.2	Les recrutements externes dans la fonction publique de l'État et dans la fonction publique territoriale en 2019	109
2.3	Les départs à la retraite dans la fonction publique	133
<b>3</b>	<b>Les rémunérations dans la fonction publique</b>	<b>161</b>
3.1	Les rémunérations dans la fonction publique en 2019	163
3.2	L'évolution des rémunérations dans la fonction publique en 2019	185
<b>4</b>	<b>Les conditions de travail dans la fonction publique</b>	<b>205</b>
4.1	Temps et organisation du temps de travail dans la fonction publique	207

## DOSSIER

239

<b>1</b>	<b>Les effectifs dans la fonction publique civile entre 2012 et 2018 : des effets mesurés de la réforme territoriale à l'échelle des départements</b>	<b>239</b>
<b>2</b>	<b>Fonction publique de l'État : hors établissements d'enseignement et de recherche, 70 % des agents travaillent dans les services territoriaux dont 12 % au sein de l'administration territoriale de l'État et autant dans les établissements publics</b>	<b>257</b>
	Liste des sigles et acronymes	283
	Table des figures	293
	Définitions	
	Séries longues	
	Base de données sociales (Excel) du Rapport annuel 2021	